

LES ORDONNANCES MACRON ARME FATALE CONTRE LES SALARIÉS ! ...

Quelques exemples :

**SALARIÉ-ES, VOUS ESSAYEZ DE VIVRE
LE MIEUX POSSIBLE DE VOTRE TRAVAIL ?**

Or, tout le pouvoir sera pour les patrons, vous ne pourrez plus dire non à une baisse de rémunération ou non à une augmentation du temps de travail !

DIRE NON = LICENCIEMENT !

**VOUS ÊTES EN CONFLIT
AVEC VOTRE EMPLOYEUR,
VOUS ÊTES VICTIME
D'UN LICENCIEMENT ABUSIF ?**

Pour saisir le Conseil de Prud'hommes demain, il faudra être très rapide. Pas le temps de se remettre d'un licenciement brutal et injustifié ou de chercher un nouveau boulot, il faudra d'abord saisir le tribunal (délai d'1 an au lieu de 2). Les dommages et intérêts octroyés ne seront plus calculés à la hauteur de votre préjudice mais selon un tableau qui divise par 2 les droits fixés précédemment par le Code du Travail !

**PRIVÉ-E D'EMPLOI,
VOUS CHERCHEZ UN CDI ?
VOUS ÊTES AGENT D'ENTRETIEN, BARMAN, SERVEUR-SE,
CAISSIER-ÈRE ET VOUS COMPTIEZ EMPRUNTER
À LA BANQUE OU LOUER UN LOGEMENT ?**

Les branches telles que l'hôtellerie, la restauration, le commerce de gros, le nettoyage décideront du nombre de CDD à vous « offrir » ainsi que de leur durée totale. Ils pourront enfin faire –légalement– comme la Poste : 250 CDD en 23 ans !

**VOUS CROYEZ LE GOUVERNEMENT
QUI VOUS DIT QU'IL A AUGMENTÉ LES
INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT DE 25% ?**

Rien dans les ordonnances !
UNE SIMPLE PROMESSE GOUVERNEMENTALE QUI N'ENGAGE ...

**FUSION DES REPRÉSENTANTS
DU PERSONNEL :**

Syndicat au service des entreprises :
PLUS PERSONNE POUR VOUS DÉFENDRE !

**VOUS ÊTES ÉTUDIANT ET VOUS
COMPTEZ BIENTÔT TRAVAILLER ?**

ON VOUS TESTERA SUR DES CDI DE CHANTIER

**L'ENTREPRISE OÙ VOUS TRAVAILLEZ
BAT DE L'AILE ?
L'EMPLOI EST MENACÉ DANS L'ENTREPRISE
OU VOUS TRAVAILLEZ !**

L'employeur peut vous faire signer une rupture conventionnelle collective (moins chère qu'un licenciement économique) ou négocier un accord avec un élu* ou passer par référendum pour baisser votre rémunération, augmenter votre temps de travail sans contestation possible.

**Élu sous influence du patron !*

VOTRE EMPLOYEUR EST HONNÊTE ?

Avec la concurrence des autres patrons qui auront restreint les droits des salariés, il finira par faire la même chose. Cela s'appelle le dumping social

**LE 12 SEPTEMBRE
TOUS EN GRÈVE ET
EN MANIFESTATION
11H ESPLANADE
CHARLES DE GAULLE
À RENNES.**



Confédération Générale du Travail
FO
Ille-et-Vilaine

**Union Départementale
Force Ouvrière 35**
35, rue d'Échange 35000 RENNES
Tél. : 02.99.65.36.50
Fax : 02.99.31.64.32
Courriel : ud.fo35@wanadoo.fr
Site : www.udfo35.fr

Contact : juridiquefo35@gmail.com